

Service juridique
Waisenhausplatz 32
3001 Berne
+41 31 638 87 87
www.police.be.ch

Berne, 4 novembre 2025

Rapport d'évaluation sur la vidéosurveillance pour la période 2020 – 2025

Table des matières

1	PRÉAMBULE	1
2	CARACTÉRISTIQUES DE LA VIDÉOSURVEILLANCE	1
2.1	INFORMATION SUR LA VIDÉOSURVEILLANCE	2
2.2	EFFETS DE LA VIDÉOSURVEILLANCE	2
2.3	COÛTS DE LA VIDÉOSURVEILLANCE	2

1 Préambule

Conformément à l'article 53 alinéa 4 de l'ordonnance sur la police (OPol; RSB 551.111) un rapport d'évaluation sur l'efficacité des appareils de vidéosurveillance exploités par la Police cantonale bernoise en vertu de l'art. 124 al. 1 de la loi sur la police (LPol; RSB 551.1) doit être établi et publié tous les cinq ans. Le présent rapport répond à cette obligation. Il couvre la période allant de septembre 2020 à septembre 2025 inclus.

2 Caractéristiques de la vidéosurveillance

La Police cantonale dispose de 14 emplacements autorisés au total dans le canton de Berne, où elle exploite des caméras de vidéosurveillance dont les images enregistrées sont en partie suivies en temps réel. Les corps de garde suivants sont équipés de caméras de vidéosurveillance:

- Corps de garde Waisenhaus
- Corps de garde Ostring
- Corps de garde Bümpliz
- Ringhof
- Corps de garde P + R Neufeld
- Berne, Schermenweg (seulement caméra d'intercom)
- Bienne, rue de l'Hôpital
- Bienne, rue du Débarcadère
- Poste de police Reconvilier
- Poste de police Loveresse
- Corps de garde Thoune
- Centre de formation Ittigen
- Corps de garde Aéroport Belp
- Corps de garde Langenthal
- Palais fédéral (seulement lors d'engagements)

Au total, 105 caméras sont exploitées sur les différents sites, dont 11 sont de simples caméras d'intercom qui ne nécessitent pas d'autorisation et ne sont donc pas soumises à évaluation. Concernant les 94 caméras restantes, les indications suivantes sont fournies:

2.1 Information sur la vidéosurveillance

Dans le hall d'entrée, les visiteurs des corps de garde (postes de police) sont informés qu'une vidéosurveillance est en place.

2.2 Effets de la vidéosurveillance

Dans l'ensemble, on retiendra que seuls de rares actes de dommage à la propriété, au maximum 2 – 3 cas, ont été commis contre les corps de garde équipés de caméras et les véhicules de la Police cantonale bernoise garés sur les places de ces corps de garde. Par rapport à la période précédente (de septembre 2015 à septembre 2020), le nombre total d'incidents a donc encore diminué.

Dans ces cas de dommages à la propriété, il a été possible d'obtenir et de sauvegarder des images des auteurs. Etant donné que ceux-ci avaient dissimulé leur visage ou s'étaient rendus méconnaissables, les images n'ont pas permis de les identifier. Par conséquent, les enregistrements n'ont pas été utilisés comme preuve dans des procédures pénales.

Il n'y a pas eu de réactions ni de questions de la part de la population concernant les caméras de surveillance.

2.3 Coûts de la vidéosurveillance

Les coûts d'entretien des caméras aux emplacements susmentionnés se sont chiffrés à environ CHF 69'641.00 par année.